

## CE du 28 octobre 2014

## Communication du Président :

#### Retour du CA

Il va y avoir un CA de l'**UMR**. Celui-ci sera appelé à statuer sur le régime dit R1 (ancien contrat CREF). Ce dernier concerne 140.000 personnes, à plus de 90% des fonctionnaires détachés plutôt jeunes. Ce régime va se transformer en contrat d'assurance vie avec une baisse assez substantielle de ses taux de rendement, même si sur la durée les taux seraient suffisants pour ne pas générer une dégradation complète de l'épargne.

Corem: Contrat de retraite très bien positionné, aujourd'hui en concurrence avec des dispositifs comme Préfon. L'ACPR considère qu'on doit modifier le provisionnement du Corem. En conséquence: ouverture des droits à compter de 62 ans et taux d'escompte plus proche des taux du marché. A ce stade, ce produit est toujours sur le marché mais à cout terme, il a été décidé de ne pas mettre en œuvre les formations pour le réseau et de ne pas déployer la réactivité du réseau vis-à-vis de ce produit, mais le produit Corem ne disparaît pas. Il faudra voir comment le faire évoluer ou y substituer un autre produit. A noter que certains salariés ont également acquis du Corem.

Nous avons fait part de grosses difficultés de nos collègues de la Mutuelle MGEN pour répondre aux sollicitations des adhérents sur ce sujet, comme sur les BEE.

#### **Partenariats**

Ce sujet sera évoqué lors du CCE du 12 novembre 2014 (Présentation par JL Davet). Par rapport aux Mutuelles d'Istya, le CA de MGEFI a décidé le 29 septembre de privilégier le choix de la filière séparé RO seul et a confié son RO à la CNAM. MGET et MCDEF ont confirmé le choix de la filière intégrée. La MAEE n'a pas encore précisé sa position. Le regroupement avec la MGET et la MCDEF qui avait été décalé dans le calendrier peut aujourd'hui reprendre. Deux hypothèses : soit fusion au 1er janvier 2016 avec effet rétractif au 1er janvier 2015, soit 2017 à effet 2016. Il faudra qu'il y ait également convergence des offres.

Pour Union, si nous sommes dans le calendrier 2015, le sujet de la précarisation de certains emplois revient d'actualité.

## Le thème annuel porte sur Mgen care qui comprend 4 piliers :

- développement de la Mgen dans le cadre de la protection sociale,
- parcours de vie et de santé,
- mieux-vivre,
- coopérations économiques à impact social.

#### Brèves CFDT CE MGEN Union – 28 octobre 2014

Deuxième champ : c'est l'évolution de l'offre qui sera portée lors de l'AG de Metz en juillet 2015.

Troisième sujet : ambition réseaux relancé (réseau physique mais aussi internet, digital, expérimention du CA de Lyon, ...), pilotage et management, affectation des ressources, échelon territorial pertinent pour agir efficacement (région : fonctionnement, organisation entre élus, militants et salariés). On ne semble pouvoir rester dans l'organisation actuelle.

Ce projet prévoit une expérimentation (expérience pilote) coordonnée en 2015, avant l'AG

## Le président a pointé trois succès :

- La certification où l'ensemble des centres de services ont été certifié AFNOR (AFNOR engagement de services) sans remarque.
- Dans le cadre de l'ANI, la FEHAP a engagé un appel d'offre pour recommander des assureurs. La Mgen fait partie des trois assureurs recommandés avec Médéric Malakoff et Mutex Harmonie. La MNH n'a pas été choisie. Tout reste à faire au niveau du démarchage du réseau.
- Enfin, la courbe de mutualisation à septembre est inversée. Nous attendons les chiffres de fin octobre.

## Modification au niveau du siège

Conséquence du départ du Directeur de la DRAS : modification des rattachements hiérarchiques. On est dans le cadre de la DGA Finances. L'intitulé DRAS n'est pas maintenu et il y a création d'une Direction du pilotage des risques. Celle-ci sera confiée à JM SEIGNIER qui gardera sous sa responsabilité l'équipe des actuaires, devient Directeur. L'équipe statistiques sous la responsabilité de Nathalie LOCUFIER travaillera sous le lien hiérarchique avec JM SEIGNIER, ainsi que l'équipe du décisionnel stratégique (Franck BRIANDO). L'équipe d'actuariat Istya sous la responsabilité de Sandrine CLEMENT sera rattachée à la Direction générale d'Istya, sous JL DAVET, Directeur groupe. L'équipe Maitrise des risques - l'aspect contrôle interne est en majeur dans les métiers - sera affectée au secteur d'audits.

Cela sera officialisé la semaine prochaine sur le portail et sera annoncé aux équipes concernées à l'issue du Comité d'Etablissement.

## PV du 28 août adopté à l'unanimité

## Situation trimestrielle de l'emploi

Evolution des effectifs entre septembre 2013 et 2014 : augmentation de 14 salariés traduit par +38 cadres -7 techniciens, -17 employés.

Au 30 septembre : 73, 2% de cadres, 15,7% de techniciens, 11,1% employés

#### Brèves CFDT CE MGEN Union – 28 octobre 2014

Taux de femmes 65,7%

57 salariés à temps partiel

Evolution de l'effectif payé : 29 recrutements externes, 1 transfert de la LMDE, 1 mobilité du groupe vers Union, 2 mobilités de Mgen Union vers le groupe, et 25 départs : 10 démissions, 3 licenciements, 5 retraites, 4 ruptures conventionnelles, 1 rupture de période d'essai et 2 fins de détachement

Sur les CDD: en hausse entre septembre 2013 et septembre 2014

Le taux de précarité est de 5,9% (contre 4,6% en décembre 2013)

+ 10 ETP, 30 CDD sur fin du trimestre, 20 jours d'intérim qui se sont transformés par une transformation en CDD, 308 prestataires extérieurs (293 lors du dernier bilan trimestriel).

#### Renouvellement du CA de la Fondation

15 membres dont 2 désignés par le CE. Renouvellement par tiers tous les deux ans, il convient donc de désigner un membre issu du CE.

Une seule candidature, celle de Serge Marquine. Celui-ci est désigné par 4 voix (CFDT et CGT) et 2 abstentions (CGC)

#### **LMDE**

La situation gestionnaire avait été notablement améliorée. Il n'a pas été souhaité de confirmer le transfert du back office compte tenu du manque de visibilité sur les perspectives financières et notamment les remises de gestion. Après arbitrage ministériel, a été connu en avance de phase le montant des remises de gestion, en diminution mais qui donnait des perspectives à la LMDE. Ceci amenait certainement des réductions de postes mais permettait d'envisager des éléments d'avenir. Le 27 juin, l'ACPR a décidé de placer la LMDE sous administration provisoire. La Mgen a en premier temps pensé que l'administration provisoire pouvait faciliter l'adossement d'autant que le gouvernement avait manifesté son soutien au processus. On fait aujourd'hui un constat d'impasse, d'absence de collaboration. Même si l'administratrice provisoire a indiqué que son scénario privilégié était l'adossement à la Mgen, nous n'avons eu aucun document écrit pour instruire l'adossement, avec demande comminatoire de réponse pour la poursuite de l'adossement. La Mgen a eu une démarche en responsabilité pour préserver l'intérêt de la Mutuelle et des salariés du groupe Mgen. Le schéma étudié dans le détail était le transfert à la CNAM. Dans ce contexte, intégrer le back office nous amenait au risque de plan social interne. C'est l'ACPR qui a le pouvoir de mettre sur le marché les autres activités, à savoir le RC. Nous avions confié nos 137.000 BEE à la LMDE pour lui donner de la marge mais nous ne voulions pas courir le risque de les voir transférer à un organisme assurantiel externe. Cela nous a paru inenvisageable. Tout cela ne signifie pas qu'il n'y a plus de collaboration avec la LMDE. Reste à voir quelles en sont les modalités après transfert du RO à la CNAM.

Brèves CFDT CE MGEN Union – 28 octobre 2014

La dénonciation de trois résolutions est proposée à l'avis du CE :

- Convention de gestion en décembre 2015,

- Convention de gestion Trésorerie décembre 2015

- Les BEE en septembre 2015

S'il y a un appel d'offre (hors BEE), la MGEN répondra à cet appel d'offre. Nous examinerons quel partenariat peut être engagé sur le régime complémentaire avec la LMDE. Pour les salariés, la Mgen assurera ses responsabilités. La cinquantaine de salariés intégrés (39 union et 12 dans les centres Mgen) resteront Mgen qui verra comment leurs fonctions pourront évoluer (compta et paye). Cependant il faut noter que la fin des conventions prendra

effet en fin 2015.

Les élus CFDT ont pris en compte les orientations prises par le dernier CA. Même constat de gâchis. Nous avons considéré l'ouverture sur le régime complémentaire et pris en compte cet aspect sachant que pour le RO notre marge de manœuvre est aujourd'hui très faible, voire inexistante. Nous avons pris en compte le respect des engagements vis-à-vis des collègues intégrés. Nous voilà partagé - choix cornélien - entre les emplois à préserver de nos collègues LMDE et ceux de nos collègues Mgen. Nous ne pouvons nous résoudre à l'un ou l'autre. Nous ne souhaitons pas abandonner nos collègues LMDE, que nous avons soutenu autant que nous le pouvions, mais on ne souhaite pas non plus que les choix aient des incidences sur l'emploi de nos collègues Mgen. Donc, on tente de trouver un équilibre et un difficile positionnement, aussi avons-nous décidé de nous abstenir dans cette instance.

Vote: 5 abstentions (CFDT, CGC)

1 contre CGT

M. Gerbet a salué la qualité des échanges sur ce sujet tant en CCE qu'en CA.

Enquête miroir

Les résultats sont à disposition auprès des élus CFDT

Dénonciation unilatérale - fonctions support LMDE

Aucune conclusion favorable n'ayant été trouvée en vue d'un accord de substitution, les dispositions positives les plus favorables s'appliquent en matière d'avantages individuels acquis.

L'employeur visait les mêmes dispositifs sociaux, mais à notre sens l'entendait en moinsdisant. Le dispositif ne sera donc pas uniforme et l'employeur aura deux modalités à gérer avec des différences entre salariés de la Mgen.

4

#### Brèves CFDT CE MGEN Union - 28 octobre 2014

Notre expression a été proche de celle communiquée le 8 octobre en flash infos, ci-dessous :

Les avantages individuels acquis suivants sont maintenus de manière pérenne (au-delà de la période liée au transfert d'activités des fonctions support, soit 15 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013) :

- **Prime de crèche** : elle concerne une personne
- **Prime de transport individuel** : elle concerne 7 personnes
- Congés payés et congés familiaux : les congés familiaux concernent 11 personnes et tous les salariés intégrés en septembre 2013 verront leur droit relatif aux congés payés perdurer.

Les autres dispositions seront dénoncées par l'employeur (un courrier individuel sera remis à chaque salarié amorçant un préavis de 3 mois avant suppression) :

La complémentaire santé : la MGEN engage la démarche de résiliation du contrat d'assurance antérieur.

La CFDT a demandé que la proposition de couverture complémentaire volontaire des salariés de l'UES MGEN, prise en charge à 50% par l'employeur, leur soit présentée. Aujourd'hui, les salariés du groupe MGEN adhérent à l'offre globale. Il peut être intéressant, en fonction des évolutions à venir, de s'y inscrire. La base de négociation portera, pour nous, sur la préservation des avantages actuels. Par ailleurs, cela permettra, et c'est ainsi que nous l'avons formulé, d'éviter toute rupture de couverture, le démarrage de la Mutuelle MGEN pouvant être programmé dès le lendemain de la fin du contrat précédent, cette date étant commune à l'ensemble des personnels concernés (dont l'employeur MGEN aura précision incessamment).

## Journée de solidarité :

La CFDT avait demandé son extension dès la première réunion de négociation afin que cette mesure puisse bénéficier à tous. L'employeur nous a renvoyé à la négociation annuelle obligatoire (mais sans nous laisser grand espoir d'aboutissement).

Médaille du travail : les dispositions prendront fin au terme du préavis.

Enfin, La CFDT avait demandé l'extension à tous les salariés MGEN de la possibilité de **prise des RTT par demi-journée**. L'employeur accède aujourd'hui à cette demande, inscrite aux revendications CFDT, mais en examine les modalités techniques de mise en œuvre.

Vote : 5 abstentions (CFDT, CGC), 1 contre (CGT) sauf prévoyance santé 6 abstentions

## Brèves CFDT CE MGEN Union - 28 octobre 2014

# $\label{lem:cfdt} \textbf{La CFDT: s'engager pour chacun, agir pour tous}$

Prochain Comité d'Etablissement le 27 novembre 2014

Pour les prestations  $\mbox{CE}$  (tourisme ou œuvres sociales) :

Rendez-vous sur : <a href="http://www.cceuesmgen.fr">http://www.cceuesmgen.fr</a>

Pour vous informer sur l'actualité syndicale à la Mgen, un seul clic <a href="http://www.cfdt-mgen.org">http://www.cfdt-mgen.org</a>